

# COMMUNAUTE DE COMMUNES



## DU BRANTÔMOIS

Délibération n°2013/10/81

L'an deux mille treize, le mercredi 16 octobre 2013, à 20 heures 30, les membres du Conseil Communautaire élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Brantômois se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Bourdeilles, sous la présidence de M. Olivier CHABREYROU.

Nombre de délégués communautaires :	29
Présents :	24
Votants :	24

Date de la convocation : 9 octobre 2013

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :**

Olivier ALEXELINE, Marc AUGUSTIN, Raymond BOUCAUD, Gabriel BOUTAUDOU, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Marc CHASTENET DE GERY, Anne-Marie CLAUZET, Claude DUBOURVIEUX, Guy DUVERNEUIL, Bernard JEAN, Thierry JEAN, Christophe LASJAUNIAS, Claude MARTINOT, Bernard MAZOUAUD, Pascal MAZOUAUD, Jean-Michel NADAL, Monique RATINAUD, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, Jean-Pierre SOUSSENGEAS, Fabienne THORNE, Jean-Louis VERNEUIL (suppléant de Nicolas DUSSUTOUR).

**Excusés :** Guy BRETHONNET, Nicolas DUSSUTOUR, Gérard GUZZO, Jean-Claude PASSELERGUE, Line SIMON, Jérôme VILISQUES.

Thierry Jean est désigné secrétaire de séance.

➤ **Approbation de la révision simplifiée n°1 du PLU de Brantôme**

Le Président rappelle la procédure engagée de révision simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Brantôme et précise que toutes les conditions sont réunies afin d'approuver de manière définitive ce document révisé.

Il rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 2 août 2013.

Il précise que le document approuvé tient compte des remarques et avis des personnes publiques associées à l'élaboration de ce document.

Il confirme aussi l'accord favorable de la commune concernée sur le document approuvé et ses différentes pièces (exposé des motifs, règlement, plans de zonage, annexes).

Après en avoir discuté, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Brantôme ;
- de rajouter une annexe relative à la servitude d'utilité publique de la conduite de gaz haute-pression (GRT-Gaz) au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brantôme ;
- de demander au président de transmettre les dossiers aux services de l'Etat dès que possible afin de rendre effective cette révision simplifiée ;
- de demander au Président de faire afficher dès que possible en mairie de Brantôme la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président,  
Olivier CHABREYROU

